



BARÈME D'HONORAIRES

TRANSACTIONS DE BIENS IMMOBILIERS

Prix de vente	Honoraires TTC (maximum)
Jusqu'à 60.000 €	Forfait de 5.000 € TTC
De 60.001 à 110.000 €	9 % TTC
De 110.001 à 150.000 €	8 % TTC
De 150.001 à 200.000 €	7 % TTC
De 200.001 à 250.000 €	6,5 % TTC
+ 250.000 €	6% TTC

*Barème d'honoraires en vigueur au 01/01/2024
TVA au taux applicable de 20% incluse.*

Les honoraires sont à la charge exclusive du **VENDEUR** sauf stipulations contraires prévues dans le mandat.

TRANSACTIONS DE BIENS EN VIAGER ET NUE-PROPRIETE

Prix de vente	Honoraires TTC (maximum)
Jusqu'à 90.000 €	Forfait de 7.000 € TTC
De 90.001 à 120.000 €	9% TTC
De 120.001 à 200.000 €	8% TTC
De 200.001 à 250.000 €	7% TTC
De 250.001 à 300.000 €	6% TTC
+ 300.001 €	5% TTC

*Barème d'honoraires en vigueur au 01/01/2024
TVA au taux applicable de 20% incluse.*

Les honoraires sont à la charge exclusive de l'**ACQUEREUR** sauf stipulations contraires prévues dans le mandat.

AVIS DE VALEUR

L'estimation est gratuite dans le cadre de la mise en vente de votre bien par l'agence dans un délai maximum de 3 mois.

A défaut, elle fera l'objet d'une facturation de 120 € TTC. (TVA applicable de 20 % incluse)